

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1682

30 juin 2014

SOMMAIRE

1-Days S.à r.l.	80734	GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	80699
CTU-RTW S.à r.l.	80698	Helen Holdings S.A., SPF	80690
DBL Immo S.A.	80690	I love my sponsors	80694
Delta Lloyd L	80691	I love my sponsors	80695
Dimpex S.A.	80691	Imm. Lux S.A.	80694
East of Eden S.A.	80692	Intralot Finance Luxembourg S.A.	80693
Eaton Properties S.à r.l.	80692	KW Investment One Lux S.à r.l.	80691
Elora Air Investments S.à r.l.	80690	Les Amis du Whisky «Chivas Club» a.s.b.l.	80735
Euro Marine Services SA	80693	Lo Spuntino Sàrl	80692
European General Investments	80693	Lux Investment Services G.E.I.E.	80736
Evergreen Skills Lux S.à r.l.	80690	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l. ...	80695
Felicity Luxembourg III S.à r.l.	80695	nGage Consulting International S.A.	80699
Felicity Luxembourg I S.à r.l.	80694	Revolution	80700
GS 1 Holdings S.à r.l.	80694	SES Global Africa	80702
GS 3 Holdings S.à r.l.	80692	SES TechCom S.A.	80731
GS 3 S.à r.l.	80695	Signode Lux Finco 2	80702
GS 5 S.à r.l.	80691	Silver II GP Holdings S.C.A.	80712
GS 6 S.à r.l.	80696	Stany's International	80716
GS 7 Holdings S.à r.l.	80696	Technoprocess S.à r.l.	80697
GS 7 S.à r.l.	80697	Tosal	80731
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	80697	Tosal S.à r.l.	80731
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	80698	Tyson International Holding S.C.A.	80696
GSCP VI AA Two Holding S.à r.l.	80698	Way Invest S.à r.l.	80719
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	80699		

DBL Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 2, Kierlingerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 139.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour compte de DBL IMMO S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014058363/12.

(140067179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Evergreen Skills Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 185.790.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2014

En date du 22 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr. Arthur Gerald Mornington, né le 31 janvier 1978 à Londres, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7DX Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Charterhouse Corporate Directors Limited, Gérant de classe A
- Mr. Marc Elvinger, Gérant de classe B
- Mr. Alan Dundon, Gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2014.

Evergreen Skills Lux S.à r.l.

Référence de publication: 2014058418/20.

(140067837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Helen Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 37.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014058520/10.

(140067464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Elora Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ELORA AIR INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014058427/12.

(140067632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014058367/11.

(140067608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058380/11.

(140067674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.799.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058495/20.

(140067877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

KW Investment One Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 186.250.

Les statuts coordonnés au 17/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/04/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014058578/12.

(140067076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014058395/11.

(140067756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014058421/11.

(140067430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.782.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2014058490/20.

(140067705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Lo Spuntino Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.
Carlo GOEDERT
Notaire

Référence de publication: 2014058599/12.

(140067916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014058436/11.

(140067466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 avril 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, de Messieurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY et de la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BONNTER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL pour une nouvelle durée, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie Conforme
JALYNE S.A. / -
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014058441/19.

(140067330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Intralot Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 177.543.

Les décisions suivantes ont été prises par le seul actionnaire de la Société le 16 avril 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Ioannis Pantoleon en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 16 avril 2014;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire de catégorie A, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 16 avril 2014, de Monsieur Antonios Kerastaris, né le 28 août 1969 à Athina (Greece) ayant son adresse professionnelle au 11, Irinis Street, GR-15125 Athènes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- * Monsieur Antonios Kerastaris
- * Monsieur Johannes Laurens de Zwart
- * Monsieur Fabrice Rota

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour la société
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2014058533/24.

(140067797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.778.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058486/20.

(140067709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058448/13.

(140067402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

I love my sponsors, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058525/10.

(140067737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 47.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMM.LUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058540/11.

(140067972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.796.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058491/19.

(140067706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Felicity Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.482.

- L'adresse de Monsieur Stéphane Jalbert, Gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
2755, avenue Douglas, Montréal, Québec, H3R 2C7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014058450/13.

(140067421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

I love my sponsors, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014058526/10.

(140067738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014058616/12.

(140067958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.818.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058496/20.

(140067875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 7 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.786.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058497/20.

(140067872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 28 juin 2013

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2013:

- Mark Biltz ELSER, Commissaire aux comptes;
- Robert Read HUDSON, Commissaire aux comptes; et
- Nathan Arlo HODNE Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058843/14.

(140067934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Technoprocess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 27.409.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 avril 2014.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014058846/14.

(140067512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.800.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:
- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058498/20.

(140067873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.341.967,20.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 132.125.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:
- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058499/20.

(140067556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 210.494,40.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058500/20.

(140067555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GSCP VI AA Two Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.198.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058501/20.

(140067878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

CTU-RTW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 48, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg B 180.031.

La présente, je déclare que je "Rudi van der Lugt" vais transférer toutes mes actions (125 actions) que je détiens dans CTU-RTW SARL à Ivry Rosenstein également actionnaire de CTU-RTW SARL. Tous les actionnaires de la CTU-RTW SARL accord avec ce transfert.

La nouvelle adresse de M. van der Lugt Rudi se trouve à 200A, Rue de Hamm L-1713 Luxembourg

Luxembourg, le 01-04-2014.

Rudi van der Lugt

Gérance

Référence de publication: 2014058919/14.

(140067865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

nGage Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 163.076.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 août 2011 que:

L'assemblée nomme en tant qu'administrateur-délégué la société:

- WIP EFFECTS SPRL, ayant son siège social au 90, rue de Bossut, B-1390 Grez-Doiceau, inscrite au Registre des personnes morales de Nivelles de Belgique sous le numéro 0823358269.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014058927/14.

(140068064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 896.375,49.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.055.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058502/20.

(140067870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 149.056,77.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:

- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant

- Marielle STIJGER, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058503/20.

(140067869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

Revolution, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 186.380.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1. Monsieur José Rodrigo TEIXEIRA CARDEAL, peintre, demeurant à L-1737 Luxembourg, 2, rue de Houffalize,
2. Madame Marília GOMES SERIO, femme de charge, demeurant à L-1737 Luxembourg, 2, rue de Houffalize,

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «REVOLUTION», (ci-après la «Société»), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités et services commerciaux en général et plus particulièrement le commerce de vêtements et accessoires d'habillement, l'import-export, les opérations d'intermédiaire de commerce et le commissionnement sur vente.

La société pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur José Rodrigo TEIXEIRA CARDEAL, prénommé	50 parts
Madame Marília GOMES SERIO, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4320 Esch-sur-Alzette 7, rue du X Septembre.
- 2.- Madame Carla DOS SANTOS MARTO, comptable, demeurant à L-7450 Lintgen 74, route Principale, est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- Madame Marília GOMES SERIO, femme de charge, demeurant à L-1737 Luxembourg, 2, rue de Houffalize, est nommée gérante administrative de la Société pour une durée indéterminée.
4. La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'une gérante, jusqu'à un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), au-delà de ce seuil, la co-signature des deux gérantes sera requise.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: José Rodrigo TEIXEIRA CARDEAL, Marília GOMES SERIO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2014. Relation GRE/2014/173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057992/124.

(140066962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058043/9.

(140066928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Signode Lux Finco 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.370.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of April.

Before the undersigned, Me Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Signode Industrial Group Lux S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under registration number B 185.655 and having a share capital of USD 80,000.- (the Company),

here represented by Ms. Janine Labusch, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Signode Lux Finco 2” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, in case of a sole manager, the joint signature of any two (2) managers, in case of several managers, and the joint signature of any class A manager and any class B manager, in case of different classes of managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

Signode Industrial Group Lux S.A., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Vipul Amin, born on September 24, 1976, in North Carolina, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, United States of America; and

- Wesley Bielick, born on July 26, 1979, in Maryland, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- David Catala, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Nicola Foley, born on October 6, 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Hugo Froment, born on February 22, 1974 in Laxou, France, with professional address at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le dix-septième jour d'avril,

Par devant le soussigné, Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Signode Industrial Group Lux S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 185.655 dont le capital social s'élève à USD 80.000,- (la Société),

ici représentée par Mme Janine Labusch, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Signode Lux Finco 2» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, en cas de gérant unique, les signatures conjointes de deux (2) gérants, en cas de pluralité de gérants, et les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, en cas de différentes classes de gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Signode Industrial Group Lux S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Vipul Amin, né le 24 septembre 1976, en Californie du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Wesley Bielick, né le 26 juillet 1979, dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, Suite 220 South, Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, avec adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Nicola Foley, né le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, avec adresse professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: J. LABUSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2014. Relation: ECH/2014/797. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058003/527.

(140066862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Silver II GP Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.238.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,
ON THE SEVENTH DAY OF THE MONTH OF APRIL,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Pierre Stemper, residing professionally at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, acting as delegate of the Board of Managers of Silver II GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 173.221, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. 149 of 22 January 2013, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Silver II GP Holdings S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the RCS under number B 173.238, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 November 2012, published in the Mémorial number C-139 of 19 January 2013, (the "Company"), its articles of association having been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 22 November 2013, published in the Mémorial number C-386 of 12 February 2014, represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP dated 4 April 2014 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 4 April 2014, pursuant to the Delegate Decision, the Company has increased its share capital by an amount of two hundred fifty US dollars and forty-four cents (USD 250.44) in order to bring it from one hundred two thousand six hundred twenty-one US dollars and fifty cents (USD 102,621.50) to one hundred two thousand eight hundred seventy-one US dollars and ninety-four cents (USD 102,871.94) by the creation and issue of twelve thousand five hundred twenty-two (12,522) Class I Shares and twelve thousand five hundred twenty-two (12,522) Class J Shares, each having a nominal value of USD 0.01 under its authorised unissued share capital, for a total issue price of two hundred fifty US dollars and forty-four cents (USD 250.44) to Silver II Management Holdings, LP.

(II) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of two hundred fifty US dollars and forty-four cents (USD 250.44) by the issue of a total of twelve thousand five hundred twenty-two (12,522) Class I Shares and twelve thousand five hundred twenty-two (12,522) Class J Shares in the Company as set forth above, and article 5 of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

" Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred two thousand eight hundred seventy-one US dollars and ninety-four cents (USD 102,871.94) represented by ten million two hundred eighty-seven thousand one hundred ninety-four (10,287,194) shares, divided into:

(i) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred twenty-eight (1,252,928) class A limited shares (the "Class A Shares"), themselves divided into six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-1

limited shares, six hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine (624,999) class A-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class A-3 limited shares,

(ii) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class B limited shares (the “Class B Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class B-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class B-3 limited shares,

(iii) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class C limited shares (the “Class C Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class C-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class C-3 limited shares,

(iv) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class D limited shares (the “Class D Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class D-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class D-3 limited shares,

(v) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class E limited shares (the “Class E Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class E-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class E-3 limited shares,

(vi) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class F limited shares (the “Class F Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class F-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class F-3 limited shares,

(vii) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class G limited shares (the “Class G Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class G-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class G-3 limited shares,

(viii) one million two hundred fifty-two thousand nine hundred thirty (1,252,930) class H limited shares (the “Class H Shares”), themselves divided into six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-1 limited shares, six hundred twenty-five thousand (625,000) class H-2 limited shares and two thousand nine hundred thirty (2,930) class H-3 limited shares,

(ix) one hundred thirty-one thousand eight hundred seventy-seven (131,877) class I limited shares (the “Class I Shares”), themselves divided into twenty-six thousand three hundred seventy-seven (26,377) class I-1 limited shares, fifty-two thousand seven hundred fifty (52,750) class I-2 limited shares and fifty-two thousand seven hundred fifty (52,750) class I-3 limited shares,

(x) one hundred thirty-one thousand eight hundred seventy-seven (131,877) class J limited shares (the “Class J Shares”), themselves divided into twenty-six thousand three hundred seventy-seven (26,377) class J-1 limited shares, fifty-two thousand seven hundred fifty (52,750) class J-2 limited shares and fifty-two thousand seven hundred fifty (52,750) class J-3 limited shares, and

(xi) two (2) management shares (the “Management Shares”),

each with a nominal value of one US cent (USD 0.01) (the limited shares being collectively referred to as the “Limited Shares” and together with the Management Shares as the “shares”) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any numbered series or subdivision of a class of Limited Shares shall not be considered as a class of Limited Shares of its own for any purpose.

The authorized un-issued share capital of the Company is set at an additional seven hundred forty US dollars and sixteen cents (USD 740.16) represented by additional seventy-four thousand sixteen (74,016) limited shares, divided into:

(a) five hundred (500) Class A Shares, five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class C Shares, five hundred (500) Class D Shares, five hundred (500) Class E Shares, five hundred (500) Class F Shares, five hundred (500) Class G Shares, five hundred (500) Class H Shares (collectively, the “Unallocated Investor Alphabet Shares”)

(b) thirty-five thousand eight (35,008) Class I Shares (the “Unallocated Class I Shares”), and

(c) thirty-five thousand eight (35,008) Class J Shares (the “Unallocated Class J Shares”, and, together with the Unallocated Class I Shares, the “Unallocated Class I/J Shares”),

each with a nominal value of one US cent (USD 0.01) and any of which may be divided into additional series or subgroups.

The authorization of the Unallocated Investor Alphabet Shares and the Unallocated Class I/J Shares (and any authorization granted to the Manager in relation thereto) shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 22 November 2013 in the Mémorial.

The Manager, or any delegate(s) duly appointed by the Manager, may from time to time issue Unallocated Investor Alphabet Shares or Unallocated Class I/J Shares within the limits of the authorized un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Manager or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders. The shareholders authorize the Manager to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent it deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue of Unallocated Investor Alphabet Shares or Unallocated Class I/J Shares within the authorized un-issued share capital.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class or category of shares.

The Management Shares shall be held by Silver II GP S.à.r.l. being the unlimited liability shareholder (“Unlimited Liability Shareholder”) and Manager of the Company.”

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200)

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE SEPTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

M. Pierre Stemper, demeurant professionnellement au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du Conseil de Gérance de Silver II GP S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 173.221, constituée le 30 novembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 149 du 22 janvier 2013, (le «GP»), agissant en qualité d'associé commandité de Silver II GP Holdings S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 173.238, constituée le 30 novembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial, numéro C-139 du 19 janvier 2013, (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 novembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro C-386 du 12 février 2014, représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué du GP du 4 avril 2014 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci, et a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) Le 4 avril 2014, conformément à la Décision du Délégué, la Société a augmenté son capital social d'un montant de deux cent cinquante dollars américains et quarante-quatre centimes (250,44 USD) afin de le porter de son montant actuel de cent deux mille six cent vingt-et-un dollars américains et cinquante centimes (102.621,50 USD) à cent deux mille huit cent soixante-et-onze dollars américains et quatre-vingt-quatorze centimes (102.871,94 USD) par la création et l'émission d'un total de douze mille cinq cent vingt-deux (12.522) Actions de Classe I et douze mille cinq cent vingt-deux (12.522) Actions de Classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) dans les limites de son capital autorisé non émis, pour un prix total d'émission de deux cent cinquante dollars américains et quarante-quatre centimes (250,44 USD) à Silver II Management Holdings, LP.

(II) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de deux cent cinquante dollars américains et quarante-quatre centimes (250,44 USD) par l'émission d'un total de douze mille cinq cent vingt-deux (12.522) Actions de Classe I et douze mille cinq cent vingt-deux (12.522) Actions de Classe J dans la Société tel qu'indiqué ci-dessus, et l'article 5 des statuts de la Société a été modifié pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent deux mille huit cent soixante-et-onze dollars américains et quatre-vingt-quatorze centimes (102.871,94 USD) représenté par dix millions deux cent quatre-vingt-sept mille cent quatre-vingt-quatorze (10.287.194) actions, divisées en:

(i) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-huit (1.252.928) actions de commanditaire de classe A (les «Actions de Classe A»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (624.999) actions de commanditaire de classe A-1, six cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (624.999) actions de commanditaire de classe A-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe A-3,

(ii) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe B (les «Actions de Classe B»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe B-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe B-3,

(iii) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe C (les «Actions de Classe C»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe C-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe C-3,

(iv) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe D (les «Actions de Classe D»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe D-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe D-3,

(v) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe E (les «Actions de Classe E»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe E-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe E-3,

(vi) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe F (les «Actions de Classe F»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe F-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe F-3,

(vii) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe G (les «Actions de Classe G»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe G-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe G-3, (viii) un million deux cent cinquante-deux mille neuf cent trente (1.252.930) actions de commanditaire de classe H (les «Actions de Classe H»), elles-mêmes divisées en six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-1, six cent vingt-cinq mille (625.000) actions de commanditaire de classe H-2 et deux mille neuf cent trente (2.930) actions de commanditaire de classe H-3,

(ix) cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-sept (131.887) actions de commanditaire de classe I (les «Actions de Classe I»), elles-mêmes divisées en vingt-six mille trois cent soixante-dix-sept (26.377) actions de commanditaire de classe I-1, cinquante-deux mille sept cent cinquante (52.750) actions de commanditaire de classe I-2 et cinquante-deux mille sept cent cinquante (52.750) actions de commanditaire de classe I-3,

(x) cent trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-sept (131.887) actions de commanditaire de classe J (les «Actions de Classe J»), elles-mêmes divisées en vingt-six mille trois cent soixante-dix-sept (26.377) actions de commanditaire de classe J-1, cinquante-deux mille sept cent cinquante (52.750) actions de commanditaire de classe J-2 et cinquante-deux mille sept cent cinquante (52.750) actions de commanditaire de classe J-3, et

(xi) deux (2) actions de commandité (les «Actions de Commandité»),

d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) chacune (les actions de commanditaire étant ensemble désignées comme les «Actions de Commanditaire», et avec les Actions de Commandité, comme les «actions») et assorties des droits et obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts. Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune série ou sous-division énumérée d'une classe d'Actions de Commanditaire ne sera considérée comme une classe d'Actions de Commanditaire en soi pour quelque usage que ce soit.

Le capital social autorisé mais non émis de la société est fixé à un montant supplémentaire de sept cent quarante dollars américains et seize centimes (740,16 USD) représenté par soixante-quatorze mille seize (74.016) actions de commanditaire supplémentaires, divisées en:

(i) cinq cents (500) Actions de Classe A, cinq cents (500) Actions de Classe B, cinq cents (500) Actions de Classe C, cinq cents (500) Actions de Classe D, cinq cents (500) Actions de Classe E, cinq cents (500) Actions de Classe F, cinq cents (500) Actions de Classe G, cinq cents (500) Actions de Classe H (collectivement, les «Actions Alphabétiques d'Investisseur Non Allouées»)

(ii) trente-cinq mille huit (35.008) Actions de Classe I (les «Actions de Classe I Non Allouées»), et

(iii) trente-cinq mille huit (35.008) Actions de Classe J (les «Actions de Classe J Non Allouées»), et, avec les Actions de Classe I Non Allouées, les «Actions de Classe I/J Non Allouées»),

chacune d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (0,01 USD) et chacune pouvant être divisée en séries ou sous-groupes supplémentaires.

L'autorisation des Actions Alphabétiques d'Investisseur Non Allouées et les Actions de Classe I/J Non Allouées (et toute autorisation y relative accordée au Gérant) sera valable jusqu'au jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 22 novembre 2013.

Le Gérant, ou tout délégué dûment nommé par le Gérant, pourra de temps à autre émettre des Actions Alphabétiques d'Investisseur Non Allouées ou des Actions de Classe I/J Non Allouées dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie de d'incorporation de réserves disponibles, aux moments et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son/ses délégué(s) pourra(ont) décider de manière discrétionnaire et ce sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants. Les actionnaires autorisent le Gérant à renoncer à, supprimer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires prévu par la loi dans la mesure où il juge cette renonciation, suppression ou limitation utile pour toute(s) émission(s) d'Actions Alphabétiques d'Investisseur Non Allouées ou d'Actions Classe I/J Non Allouées dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable et ne pourra être attachée à une classe ou catégorie d'actions en particulier.

Les Actions de Commandité seront détenues par Silver II GP S.à r.l. étant l'actionnaire commandité («Actionnaire Commandité») et le Gérant de la Société.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.200 (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent constat est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. STEMPER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 avril 2014. Relation: DIE/2014/4592. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058005/231.

(140066517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Stany's International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 186.372.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Manu A.E. VOLBRECHT, indépendant, né le 19 mai 1970 à Oostende (Belgique), demeurant à L-4964 Clemency, 23, rue de Grass; et

2. Monsieur Philippe C. COPPE, retraité, né le 04 janvier 1950 à Reims (France), demeurant à L-4222 Esch sur Alzette, 193, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à la restauration.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Stany's International».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent euros (EUR 400,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi aux associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en

personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites, comme suit:

- Monsieur Manu A.E. Volbrecht, prénommé,	50
- Monsieur Philippe C. COPPE, prénommé,	50
TOTAL:	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille soixante-six euros (EUR 1.066,-).

Résolutions des associés:

Les associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Manu A.E. VOLBRECHT, prénommé.
- 3.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Philippe C. COPPE, prénommé.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique, avec pouvoir de délégation réciproque.
- 5.- Le siège social de la Société est fixée à L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22.04.2014. Relation: LAC/2014/18638. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24.04.2014.

Référence de publication: 2014058020/162.

(140066878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Way Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 186.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of April,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Way Invest SPF S.à r.l., a family wealth management company (société de gestion patrimoine familial) under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of being registered with the Register of Trade and Companies (Registre de commerce et des sociétés), (hereafter the "Founding Shareholder"),

here represented by Mrs Eva Mertes, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 17 April 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), specified below, which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Shares	means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (1.- EUR).
Company	means Way Invest S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.

Art. 2. Form and name. The name of the Company is “Way Invest S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 3. Corporate object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledger and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth in the Law.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the second Monday in June of each year at 10.30 a.m.. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the convening notice of the meeting. Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

In case of a tie vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented

A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes if the Meeting of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers or as the case may be (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Shareholders reserved matters. Notwithstanding the approval of the Board of Managers, or as the case may be the approval of the Sole Manager, the following matters are subject to the prior approval of the Sole Shareholder:

(a) new issues: the issue of Shares, debentures, convertible notes, or other instruments convertible into Shares or debentures, options or other equity or debt securities of the Company;

(b) financial accommodation: the Company entering into borrowings or other financial accommodation resulting in total financial accommodation to, or borrowings of, the Company exceeding fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

(c) capital expenditure or other expenditure commitments exceeding fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) either individually or cumulatively and not contained in the annual operating plan;

(d) unusual transactions: the Company entering into any transaction that is not in the ordinary course of the Business and that requires the Company to outlay funds exceeding fifty thousand Euro (EUR 50,000.-);

(e) assets: the sale, transfer, lease, assignment, disposal or acquisition of assets, including, but not limited to real estate, or any contract to do so where the market value of such assets or the consideration in respect of the sale or acquisition of such assets is in excess of exceeding fifty thousand Euro (EUR 50,000.-); and

(f) winding up: the appointment of a receiver, liquidator or administrator to the Company or any proposal to wind up the Company or make any composition or arrangement with creditors.

Art. 19. Liability of the Managers. The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first (1st) January of each year and ends on thirty-first (31st) December of the same year.

Art. 22. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Distributions. From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%)

of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 24. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on thirty-first (31st) December 2014.

The first annual General Meeting will be held on 8 June 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing, represented as stated above, hereby declares that he subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The number of managers is set at one (1).
- 2) The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Ms Barbara Neuerburg, born on 18 May 1979, in Krumbach, Germany, whose professional address is 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

- 3) The address of the Company is established at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril,

par devant Maître Marc Loesch, notaire demeurant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Way Invest SPF S.à r.l., une société de gestion patrimoine familial sous la forme d'une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés à Luxembourg (ci-après l'Associé Fondateur),

ici représenté par Madame Eva Mertes, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte notarié pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, spécifié ci-dessous, qu'elle déclare constituer et de dresser les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR)
Société	signifie Way Invest S.à r.l.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.

Art. 2. Forme et dénomination. La dénomination de la Société est "Way Invest S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime, que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites de la Loi.

Art. 8. Cessions de parts sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le deuxième lundi de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Art. 13. Réunion du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion. Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Au cas où lors d'une réunion il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée.

Un gérant peut représenter plus d'un des ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux (2) gérants soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des gérants présents et/ou représentés.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du conseil et procès-verbaux des résolutions du gérant unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants et (ii) le cas échéant, la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Décisions réservées aux actionnaires:

Nonobstant l'approbation du conseil d'administration, ou le cas échéant l'approbation de l'administrateur unique, les sujets suivants sont tenus à l'approbation préalable de l'actionnaire unique:

(a) Nouvelles émissions: l'émission d'actions, de titres, d'obligations convertibles, ou de tout autre instrument convertible en actions ou obligations, options, ou autres titres de capital ou titres de créance de la société;

(b) Accords financiers: tout accord de prêt ou autre accord financier assimilé in fine à un prêt, pour un montant supérieur à cinquante mille euros (EUR 50,000.-);

(c) Les dépenses ou engagements de dépenses, pour des montants supérieurs à cinquante mille euros (EUR 50,000.-), qu'elles soient en une seule fois ou en montants cumulés, et ne figurant pas dans le budget annuel;

(d) Transactions extraordinaires: toute transaction sortant de l'activité normale de la société, et qui implique un engagement de la société supérieur à cinquante mille euros (EUR 50,000.-);

(e) Actifs: la vente, le transfert, la location, cession ou acquisition d'actifs, y compris, mais sans s'y limiter, les actifs immobiliers, ou tout contrat assimilé, lorsque la valeur de marché de ces actifs, ou la valeur de vente ou d'acquisition, excède cinquante mille euros (EUR 50,000.-);

(f) Liquidation: la nomination d'un liquidateur ou administrateur judiciaire de la société, ou tout autre moyen visant à liquider la Société, ou n'importe quel accord conclu avec les créanciers.

Art. 19. Responsabilité du(des) gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Surveillance. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 24. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un (31) décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 8 juin 2015.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Résolutions de l'associé unique

1) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2) L'Assemblée nomme en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée:

Madame Barbara Neuerburg, née à Krumbach, Allemagne, le 18 mai 1979 avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage à L-2540 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est fixé au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage à L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: E. Mertes, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 avril 2014. REM/2014/900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014058124/638.

(140066479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

SES TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 104.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058044/9.

(140066925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Tosal S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tosal).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.050.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE SEIZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOSAL, ci-après «la Société», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174050, constituée en date du 28 décembre 2012 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 423 du 20 février 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et confirmation du capital social de CHF 40.000,00 (quarante mille francs suisses) qui sera représenté par 40 parts sociales de valeur nominale CHF 1.000,00 (mille francs suisses), entièrement détenues par l'actionnaire unique actuel, 1 action étant échangée contre 1 part sociale.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société de "TOSAL" en "TOSAL S. à r. l.".

3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.

4. Nomination d'un nouveau conseil de gérance de la Société en reconduisant les membres du Conseil d'Administration précédant et fixation de la durée de son mandat.

5. Augmentation de capital société à concurrence de CHF 18.750.000,00 (dix-huit million sept cent cinquante mille francs suisses) pour le faire passer de son montant actuel de CHF 40.000,00 (quarante mille francs suisses) à CHF 18.790.000,00 (dix-huit million sept cent quatre-vingt-dix mille francs suisses), par émission de 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles de CHF 1.000,00 (mille francs suisses) chacune entièrement souscrite par l'associé unique et libérées moyennant apport en nature par transfert en pleine propriété de 4.650 actions de la société HOLDING LAUPRAAL S.A. R.C.S B 134 383.

6. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) sans toucher néanmoins à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 5 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II) Le nom de l'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les quarante (40) actions chacune d'une valeur nominale de CHF 1.000 (mille francs suisses), représentant l'intégralité du capital social s'élevant à CHF 40.000 (quarante mille francs suisses) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate qu'aucun autre titre n'a été émis par la Société, de sorte la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière décide ce qui suit à l'unanimité, étant entendu que toutes les résolutions ci-après sont réputées prises avec effet au 31 décembre 2013:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme de la Société, laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

La transformation se fait sur la base de la situation comptable de la Société à la date du 30 décembre 2013.

L'assemblée décide donc de confirmer le capital social de CHF 40.000,00 (quarante mille francs suisses) qui sera représenté par 40 parts sociales de valeur nominale CHF 1.000,00 (mille francs suisses), entièrement détenues par l'unique associé actuel, Monsieur Pascal RAFFY, né le 20 juillet 1963 à Sin el Fil, demeurant en Suisse, 2 route de Couvaloup, Ch-1166 Perroy, une (1) action étant échangée contre une (1) part sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "TOSAL S. à r. l."

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de et décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs actuels de la Société pour l'exercice de leur mandat d'administrateurs jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que Gérant de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal RAFFY, né le 20 juillet 1963 à Sin el Fil, demeurant en Suisse, 2 route de Couvaloup, Ch-1166 Perroy.

L'Assemblée décide de nommer en tant que Gérant de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg et demeurant 412 F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, avec effet au 31 décembre 2013, à concurrence de CHF 18.750.000,00 (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs suisses) pour le faire passer de son montant actuel de CHF 40.000,00 (quarante mille francs suisses) à CHF 18.790.000,00 (dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs suisses), par émission de 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles de CHF 1.000,00 (mille francs suisses) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et libérées moyennant apport en nature par transfert en pleine propriété de 4.650 (quatre mille six cent cinquante) actions de la société HOLDING LAUPRAAL S.A. R.C.S B 134 383.

Souscription - Libération

L'associé unique, Monsieur Pascal RAFFY, ici dûment représenté par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, prénommé, conformément à la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement moyennant un apport en nature consistant en en pleine propriété de 4.650 (quatre mille six cent cinquante) actions de la société HOLDING LAUPRAAL S.A. ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 134383, cet apport étant évalué à un montant d'au moins CHF 18.750.000,00 (dix-huit millions sept cent cinquante mille francs suisses).

Il résulte de la déclaration de l'apporteur susnommé, en ce qui concerne la réalisation effective de l'apport, ce qui suit:

a) que l'apporteur est l'unique propriétaire de ces actions et qu'il les apporte à titre de libération intégrale des nouvelles parts sociales à émettre lors de l'augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de CHF 40.000,00 (quarante mille francs suisses) à CHF 18.790.000,00 (dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs suisses), par émission de 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles de CHF 1.000,00 (mille francs suisses);

b) que ces actions sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces actions n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces actions en faveur de la Société;

c) que ces actions sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'il déclare parfaitement connaître avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes;

d) qu'il décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prédit apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

e) que toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites actions en faveur de la Société et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'assemblée décide de refondre complètement les statuts de la Société, sans toucher néanmoins à son objet social, pour les adapter aux statuts d'une société à responsabilité limitée et les lire dorénavant comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de TOSAL S.à. r.l..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'Etranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à CHF 18.790.000,00 (dix-huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille francs suisses) représenté par 18.790 (dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de CHF 1.000,00 (mille francs suisses) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 6.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 avril 2014. Relation: RED/2014/919. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014058100/174.

(140066250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

1-Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.860.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE SEIZE AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KIGA s.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 16, rue de la Halte L-8715 Everlange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B144200,

ici représentée par ses deux gérants, agissant conjointement, à savoir 1) Madame Catherine LUPPENS, gérant technique, demeurant à Braine-l'Alleud et 2) Monsieur François MALCHAIRE, gérant administratif, demeurant Braine-l'Alleud, laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée 1-DAYS S.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 9, rue Ferdinand Nothomb, L-4264 Esch/Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B144860, société constituée en date du 17 février 2009 suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 580 du 17 mars 2009.

Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

Qu'en tant qu'associé unique il déclare détenir le total des cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Qu'en sa qualité de seul et unique associé de la Société, après avoir déclaré faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4264 Esch/Alzette, 9, Rue Ferdinand Nothomb à L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte, Commune d'Useldange.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version Allemande:

« **Art. 4. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Useldange.»

Version Française:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Useldange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LUPPENS, F. MALCHAIRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 avril 2014. Relation: RED/2014/909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014058133/48.

(140066838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Les Amis du Whisky «Chivas Club» a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4640 Differdange, 135, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg F 9.936.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Rui Manuel FERNANDES, 19670413198, ouvrier, demeurant 13, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn,
- 2.- Monsieur Laurent LOGELIN, 19730128293, fonctionnaire, demeurant 78, rue Nic. Biever, L-4807 Rodange,
- 3.- Madame Justine FERNANDES, 19940507084, étudiante, demeurant 13, rue Jean Gallion, L-4569 Oberkorn

Lesquels soussignés ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "Les amis du Whisky «Chivas Club» a.s.b.l.", association sans but lucratif.

Son siège social est établi à L-4640 Differdange, 135, avenue d'Oberkom.

Art. 2. L'association pour objet de se réunir dans le Clubhouse sise 135, avenue d'Oberkom à L-4640 Differdange afin de discuter sur l'histoire des terres et pays, la provenance de leurs cultures, des eaux de vie, vins et autres produites similaires, définir des voyages avec les membres du clubs, des fêtes et des rencontres caritatives, culturelles et musicales. A ces fins, l'association pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions

Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres honoraires.

Art. 5. Le nombre des membres effectifs est sans limite. Le nombre des membres honoraires est illimité.

Art. 6. La qualité de membre effectif et honoraire est conférée par le conseil d'administration qui statue à l'unanimité. Des cartes de membre sont réparties aux membres effectifs et aux membres honoraires, après la cotisation annuelle. La cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

La démission et l'exclusion des associés sont régies par la loi.

Chapitre III. Administration

Art. 7. L'association est gérée par un conseil d'administration, désigné ci-après. Le conseil sera composé de trois membres au moins et de vingt membres au plus.

Art. 8. Le conseil désigne parmi les membres un président, un secrétaire et un trésorier pour une durée de trois ans. Le cumul de charges n'est pas autorisé. Les membres sortant sont rééligibles.

Art. 9. Le président convoque les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration, en arrête l'ordre du jour et signe ensemble avec le secrétaire les procès-verbaux.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le président du conseil d'administration, le premier dimanche du mois de septembre à 15 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatorze.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois sur la convocation du président au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Art. 10. Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix sauf disposition contraire des statuts. Le conseil se réunit valablement lorsque la moitié de ses membres est présent.

Art. 11. Les droits, devoirs et responsabilités des membres du conseil sont réglés par les articles 13 et 14 de la loi.

Art. 12. L'association est valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes de trois membres sous réserve d'une décision préalable du conseil. Le conseil pourra déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres pour la gestion journalière ou pour certains actes isolés, dans les limites qu'il déterminera.

Art. 13. Le trésorier tiendra une comptabilité régulière. Les comptes sont soumis à l'assemblée générale pour approbation, après avoir été contrôlés par deux réviseurs de caisses désignés par la précédente assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 14. Chaque année, le premier dimanche du mois de septembre à 15 heures se tient l'assemblée générale. Dans cette assemblée le président, secrétaire et trésorier présentent le rapport sur la situation de l'association et de sa gestion.

Art. 15. Le droit de vote à l'assemblée générale est réservé aux seuls membres effectifs.

Art. 16. Les convocations aux assemblées générales se font par simple lettre huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Art. 17. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, le président du conseil d'administration décidera par une double voix.

A la demande d'un tiers de l'assemblée les votes se font au scrutin secret.

Art. 18. Chaque membre effectif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif disposant d'une procuration écrite; aucun membre ne pouvant détenir plus d'une procuration.

Art. 19. En cas de dissolution, volontaire ou forcée, de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net, après acquittement du passif, à la disposition de l'office social de la commune de Differdange.

Art. 20. Pour tous les cas non prévus aux présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent expressément aux dispositions de la loi du 26 avril 1928.

Référence de publication: 2014058185/67.

(140066853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Lux Investment Services G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg D 18.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des membres qui s'est tenue à Luxembourg le 3 MARS 2014 à 15.00 heures que:

- les démissions de M. Jean-Jacques De Mesterton Radinsky et de M. Björn Erik Backman en tant qu'administrateurs du Groupement d'Intérêt Economique LUX INVESTMENT SERVICES G.E.I.E. sont acceptées et ratifiées avec effet rétroactif à compter de la date de leur démission, le 26/10/2009.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2014059360/16.

(140068713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2014.
